

Autrefois, la plupart des enfants travaillaient dans les champs, à la mine, à l'atelier ou à l'usine... Ils effectuaient des tâches pénibles, pendant de longues journées. Ils rapportaient ainsi de l'argent à leur famille. Devenus adultes, faute d'être allés à l'école, ils n'avaient d'autre choix que de continuer le même métier, épuisant et mal payé. Seuls les fils de la *bourgeoisie** allaient régulièrement à l'école.



Doc.1 Jules Ferry

L'école de la République

Le 4 février 1879, Jules Ferry entre dans le premier gouvernement républicain. Ministre de l'Instruction publique, il fait voter, en 1881, une loi rendant l'enseignement gratuit dans les écoles publiques. De cette manière, même les enfants les plus pauvres pouvaient aller à l'école. En 1882, pour respecter les croyances de chacun, il fit voter une loi rendant l'enseignement *laïc** dans ces écoles. Le catéchisme était remplacé par l'instruction civique et morale. Les prêtres et les religieuses devaient enseigner dans les écoles privées.

Doc.2 Enlèvement des crucifix dans les écoles de Paris - 1882



L'école de la République, permettra d'ancrer de manière durable les principes républicains dans les mentalités de l'époque. Elle aura la volonté de réduire l'inégalité des naissances* en offrant un enseignement à tous les enfants de la République.

On construisit ainsi beaucoup d'écoles communales et dans chaque département deux écoles normales pour former les maîtres et les maîtresses. On continua aussi à construire des lycées et des collèges de jeunes filles. Pour que les enfants pauvres puissent continuer leurs études, on leur attribua des *bourses**.

La loi de 1882 rendit également l'école obligatoire pour tous les garçons et les filles de 6 à 13 ans. Les enfants vivant en France ont alors quitté les usines, les ateliers et les mines. Dans les champs, ils ne travaillaient plus que le dimanche et pendant les vacances, notamment en été pour les *moissons**. Les progrès furent spectaculaires : au début du XXe siècle, la majorité des Français savaient lire et écrire.

Loi du 28 mars 1882 sur l'enseignement primaire obligatoire

Doc.3

Jules Ferry ministre de l'Instruction publique

Art 4 - L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de six ans révolus à treize ans révolus ; elle peut être donnée soit dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire, soit dans les écoles publiques ou libres, soit dans les familles, par le père de famille lui-même ou par toute personne qu'il aura choisie.

Art 6 - Il est institué un certificat d'études primaires ; il est décerné après un examen public auquel pourront se présenter les enfants dès l'âge de onze ans. Ceux qui, à partir de cet âge, auront obtenu le certificat d'études primaires, seront dispensés du temps de scolarité obligatoire qui leur restait à passer.

La classe

À l'école, les élèves apprennent à lire, écrire et compter. L'histoire, la géographie et la leçon de choses sont aussi au programme. La morale, le respect et les valeurs républicaines sont enseignés afin de former des citoyens capables d'exercer leurs responsabilités civiques*.

L'enseignement primaire comprend :

- l'instruction morale et civique ;
- la lecture et l'écriture ;
- la langue et la littérature française ;
- la géographie, particulièrement celle de la France ;
- l'histoire, particulièrement celle de la France ;
- les éléments de sciences et de mathématiques ;
- l'hygiène, les travaux manuels et les outils des principaux métiers ;
- le dessin et la musique ;
- la gymnastique ;
- pour les garçons, les exercices militaires ;
- pour les filles, la couture.

Doc.5

D'après la loi du 28 mars 1882



Doc.4

Une classe de garçons, vers 1900

Doc.6

Les maîtres et les maîtresses étaient sévères. Si un élève ne savait pas répondre à une question, ils pouvaient l'envoyer "au piquet", lui donner des coups de règle sur les doigts, lui tirer l'oreille ou encore lui faire porter un bonnet d'âne.



Des mots pour comprendre

bourgeoisie : Catégorie sociale comprenant les personnes ayant une situation aisée et qui n'exercent pas un métier manuel.

laïc : qui est indépendant de toute religion.

bourse : somme d'argent offerte aux élèves les plus nécessiteux afin qu'ils puissent poursuivre leurs études.

inégalité des naissances : C'est la différence entre les enfants nés dans des familles bourgeoises et ceux nés dans des familles pauvres.

responsabilités civiques : voter

moissons : récoltes

As-tu bien compris ?

1- (Doc.2) - Explique pourquoi on retire ce crucifix de la classe.

En 1882, l'école devient laïque et l'enseignement de la religion n'y est plus autorisé.

2- (Doc.3) - En quelle année l'école (ou plutôt l'instruction) devient-elle obligatoire en France ? C'est en 1882 que l'instruction devient obligatoire.

- Qui cela concerne-t-il ? Cela concerne tous les enfants de 6 à 13 ans.

- Quel diplôme récompense la fin de la scolarité obligatoire ?

C'est le certificat d'études primaires qui clôture la fin de la scolarité obligatoire.

3- ("L'école de la république") : - Dans quel but Jules Ferry a-t-il instauré l'école gratuite ? Il a instauré l'école gratuite afin que tous les enfants même les plus pauvres puissent accéder au savoir.

- Qu'a-t-on offert aux enfants pauvres pour qu'ils puissent continuer leurs études ? Pour les plus pauvres, on leur a même offert une bourse.

4- (Doc.4) - Où se trouvent ces enfants ? Décris leurs attitudes ?

Ces enfants se trouvent dans une salle de classe du primaire. Ce sont tous des garçons. Ils semblent écouter leur maître avec attention.

- Quelle matière cet instituteur est-il en train d'enseigner à ces élèves ?

Il leur enseigne l'écriture.

- A quoi le voit-on ? Tous les élèves reproduisent dans l'air les gestes de l'écriture.

- Repère un indice qui montre que dans cette classe on enseigne :

- la géographie : il y a un globe terrestre dans la classe.

- l'enseignement moral et civique : la phrase écrite au tableau.

5- (Doc.5) - Quelles matières n'enseigne-t-on plus de nos jours ? De nos jours, on n'enseigne plus ni l'exercice militaire, ni la couture, ni les outils des principaux métiers.

6- (Doc.6) - Que porte cet enfant sur sa tête ? Il porte un bonnet d'âne.

- Qui lui a infligé cette punition ? Pourquoi ? C'est son maître qui lui a infligé cette punition ; certainement parce qu'il ne travaillait pas suffisamment bien.

- Cette punition est-elle encore autorisée aujourd'hui ? Pourquoi ?

Non, cette punition n'est plus autorisée aujourd'hui car considérée comme humiliante.

H08 Résumé : L'école de la République

Sous l'impulsion du ministre Jules Ferry, la 3e République décide que l'école primaire sera gratuite (loi de 1881) pour permettre aux enfants pauvres de la fréquenter ; obligatoire pour les enfants de 6 à 13 ans (loi de 1882) pour obliger tous les parents à faire instruire leurs enfants ; laïque : les maîtres seront des instituteurs payés par l'État et l'enseignement religieux sera donné hors de l'école, le jeudi, à ceux qui le souhaitent.